



OPERATION MAISON ORTUNO

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC REMISE D'UNE ESQUISSE

REGLEMENT

Date limite de remise des candidatures : Le 14 décembre 2018 à 17h00.

Maitre d'ouvrage de l'opération :

Commune de Calvisson

Monsieur le Maire

1 rue de la mairie

30420 CALVISSON

04 66 01 20 03

SOMMAIRE

1/ Objet de la consultation

2/ Présentation de l'opération

3/ Procédure

4/ Composition du jury

5/ Indemnisation des maitres d'œuvre

6/ Organisation générale de la consultation

7/ Mission confiée au maitre d'œuvre

8/ Validité des offres

9/ Calendrier prévisionnel de l'opération

1/ Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un bâtiment en lieu et place de la Maison Ortuno.

Un concours d'architecture est organisé à cet effet.

2/ Présentation de l'opération :

Voir programme joint à la consultation.

La part de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage à l'opération est de 400 000 € HT.

3/ Procédure :

Afin de mener à bien ce projet, le maître d'ouvrage entend utiliser la procédure adaptée avec remise d'une esquisse (article 74 II du code des marchés publics)

Le nombre de candidats admis à présenter une esquisse est de 4.

Après l'avis de concours, l'examen des candidatures (compétences, références, moyens humains et matériels) est réalisé par le jury de concours dont la composition est précisée ci-dessous. Ce jury formule un avis motivé sur les candidatures. Au vu de cet avis, le pouvoir adjudicateur arrête la liste des 4 candidats admis à concourir.

4/ Composition du jury :

Le jury sera composé :

Des membres de la commission des marchés et urbanisme (maîtrise d'ouvrage) :

D'un représentant des architectes.

De l'architecte des bâtiments de France.

Des techniciens de la commune.

5/ Indemnisation des maîtres d'œuvre

La collectivité indemniserà les quatre candidats invités à remettre une esquisse à **1500 € TTC**.

6/ Organisation générale du concours de la consultation

La consultation se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Sélection des candidatures

Phase 2 : Remise d'une esquisse

La consultation est ouverte aux architectes qui pourront s'entourer des compétences nécessaires pour mener à bien la mission (bureaux d'études, urbanistes etc...)

PHASE 1 : CANDIDATURES

Condition d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent parvenir par voie dématérialisées sur la plate-forme e-marchespublics.fr

Date limite de réception des candidatures : 14 décembre 2018 à 17h00.

Composition du dossier des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

1/ Pièces administratives

Capacités professionnelles :

- Document de présentation de candidature – DC1 (un seul DC1 par candidature)
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager les candidats
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités financières :

- Une déclaration du candidat et de ses co-traitants éventuellement concernant le chiffre d'affaires des 3 dernières années- DC2 (un DC2 par candidat)

Capacités techniques :

- Déclaration des effectifs de l'entreprise au cours des trois dernières années (rubrique G du DC2)
- Déclaration indiquant les compétences et les moyens dont dispose le candidat pour l'exécution du présent marché, notamment en personne (précisant les compétences individuelles) des différents intervenants
- Descriptif des moyens techniques /matériel du cabinet
- Présentation d'une liste des principales opérations effectuées au cours des trois dernières années en indiquant pour chaque référence l'intitulé de l'opération, les caractéristiques principales du projet, le type de mission de maîtrise d'œuvre exercée par le candidat, le montant du marché, la date et le lieu de réalisation, la démarche environnementale développée sur le projet.
- Présentation des certificats de qualification professionnelle permettant de prouver des prestations de service équivalentes par, respectivement un pouvoir adjudicateur ou un acheteur privé. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une note d'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Une lettre de motivation du candidat
- * l'acte d'engagement, le CCAP et CCTP seront expédiés après la retenue des quatre architectes

2/ Présentation des candidatures :

La fourniture de 2 affiches composée format A3. Le contenu de cette affiche est laissé à la libre expression des candidats qui peuvent présenter sous forme de photos, plans, dessins, et aussi de texte, leur architecture. Seule une bande de 5cm doit être réservée en haut de l’affiche permettant d’y apporter : - l’identification du candidat, les moyens de son agence, quelques références (4 ou 5). Un espace dans cette bande sera réservé afin que l’organisateur du concours puisse y porter un numéro d’ordre. Ce numéro sera rappelé sur la partie basse de l’affiche. Tout projet présenté sur l’affiche doit figurer dans la liste des références présentées par le candidat du groupement.

Présentation :

Le dossier devra être présenté comme suit :

Un dossier présentant dans une 1^{ère} partie les moyens et les compétences :

- Une note synthétique (maximum 3 pages) présentant des moyens humains, matériel et des compétences des membres de l’équipe,

Dans une 2^{ème} partie : les références générales et similaires à l’opération :

- Une liste des références générales réalisées ou en cours de réalisation,
- Une note présentant les références similaires à l’opération :
Pour chaque opération : une ou plusieurs photos du projet, le coût HT, le maître d’ouvrage de l’opération, le lieu et l’année de réalisation, la démarche environnementale développée pour l’opération.

Critères de sélection des candidats

Sélection des candidatures selon les critères suivants :

- compétences de l’équipe (moyens humains et matériels) en adéquation avec le projet, les candidats pourront produire les justificatifs des compétences nécessaires à la réalisation
 - qualité des références générales réalisées ou en cours de réalisation, présentant le parti architectural
 - qualité des références similaires au projet présentant une démarche environnementale et durable
- Les 4 candidats retenus à remettre une esquisse seront rendus publics au plus tard le 7 janvier.

PHASE 2 : REMISE D'UNE ESQUISSE

Une fois les candidatures retenues, quatre candidats minimum seront sélectionnés pour la présentation d'une esquisse. Une lettre de consultation sera adressée aux candidats sélectionnés par le jury, avec pièces du marché.

Composition du dossier des prestations

Les candidats devront remettre (dans l'ordre suivant) les documents indiqués ci-après :

- Une note de présentation du projet (2 pages maximum)

- Éléments graphiques (échelle 1/200ème)
 - Une perspective en couleur place G de Gaulle (côté Griffes)
 - Une perspective en couleur du bas de la Grand en direction de la place.
 - Vue en plan.
 - Plan masse et façades.

- Un mémoire de présentation contenant l'explication sur :
 - Le parti architectural et paysager retenu,
 - L'intégration du projet dans le fonctionnement plus général de la place,
 - Le respect des prescriptions de l'ABF,
 - Les choix effectués pour répondre à une démarche environnementale et durable,
 - Le planning prévisionnel détaillé.

Critères de sélection du projet

Remise d'une esquisse de projet

- Le parti architectural et paysager, (50%)
 - L'intégration dans le site, la valorisation du patrimoine historique, le respect des prescriptions de l'ABF, le respect du programme,

- La démarche environnementale et durable (HQE) (20%)
 - Gestion économe et durable du site, choix des matériaux...

- Le coût de la prestation proposée et l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux (30%)

Le jury se réunira pour étudier les quatre projets ; ensuite les 4 candidats seront invités à venir défendre leur projet devant les membres du jury. Une liste de questions/réponses sera envoyée préalablement à l'audition (phase de négociation).

7/ Mission confiée au maître d'œuvre

Mission complète de base

AVP : Avant-Projet

APD : Avant-Projet définitif

PRO : Projet

ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux

EXE : Exécution et synthèse

DET : Direction de l'exécution des travaux

AOR : Assistance lors des opérations de réception.

Le maître d'œuvre remplira l'acte d'engagement, signera le CCAP et le CCTP remis.

8/ Validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

9/ Calendrier prévisionnel de l'opération

14 décembre : remise des candidatures.

7 janvier : choix des quatre candidats retenus.

15 février : remise d'une esquisse par les quatre candidats retenus.

28 février : questions/réponses et négociations avec les candidats.

15 mars : choix de la maîtrise d'œuvre.

Durée des travaux : 8 mois.